

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2708

73 – SAVOIE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBÉRY

Jugement d'ouverture

Date : 12 novembre 2024.

Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

949 440 309 RCS Chambéry.

IMPACT MOBILITY.

Forme : Société par actions simplifiée.

Activité : holding active par la prise de participation dans tous groupements, sociétés ou entreprises, française ou étrangère, par tous moyens. la gestion de ses participations financières ou capitalistiques majoritaire ou non. la direction, l'animation, la gestion, le contrôle, et la coordination de ses filiales et participations. toutes prestations de services dans les domaines administratif, financier, comptable, informatique, commerciale, de la gestion, de l'organisation et de la direction d'entreprise. l'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, de gestion, de contrôle et conseil. toutes activités Inventives, opérations de recherche et de création dans les domaines industriel, technique, commerciale, scientifique ou artistique..

Adresse : 15 Avenue du Lac, Manhattan Technolake, 73370 Le Bourget-du-Lac.

Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 16 octobre 2024 désignant administrateur SELARL Anasta / Me V. Rousseau Et Me M. Chapon 5 Avenue du Général de Gaulle 73000 Chambéry avec les pouvoirs : outre les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, d'assister l'entreprise dans tous ses actes de gestion., mandataire judiciaire SCP Btsg² / Me C. Thierry 28 Rue Plaisance 73000 Chambéry Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.